



# DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Commune de Saint-Georges-Motel

## Année 2023-2024

(Pour l'inscription d'un enfant « hors commune »)

1<sup>ère</sup> Demande

Renouvellement   
(Sous réserve de places disponibles)

Changement de cycle

Fiche devant être déposée à la Mairie de Saint-Georges-Motel

### Demande établie par

Nom – Prénoms des parents : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél port : \_\_\_\_\_ Tél fix : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Profession et/ou employeur père/mère\* : \_\_\_\_\_

Profession et/ou employeur père/mère\* : \_\_\_\_\_

(\*Barrer la mention inutile)

### Enfant

Nom : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_

Sexe :  Masculin  Féminin

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ ( )

### Établissement scolaire

	Actuel	Souhaité
Nom de l'école		
Classe		

L'enfant fréquentera-t-il la restauration scolaire ?  Oui  Non

### Frères et sœurs dans le foyer

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	École

Motif de la demande de dérogation

- Obligations professionnelles des parents : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Raisons médicales justifiées par un médecin scolaire ou assermenté : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Présence d'une fratrie dans l'école de Saint-Georges-Motel : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Autres motifs : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Cadre réservé à la commune de résidence

**La commune de résidence :**

Dispose-t-elle de la capacité d'accueil :

- En classe de maternelle :  Oui  Non  
- En classe élémentaire :  Oui  Non

Assure-t-elle :

- La restauration des enfants :  Oui  Non  
- La garde d'enfants hors temps scolaires :  Oui  Non

Deux cas :

- Si la commune de résidence ne peut répondre favorablement aux critères ci-dessus, l'inscription de l'enfant se fera automatiquement à l'école de Saint-Georges-Motel, ce qui entraînera obligatoirement la participation financière de la commune de résidence, soit un montant de 900€.
- Si la commune répond favorablement aux critères ci-dessus, Monsieur/Madame le Maire de la commune de résidence, autorise-t-il/elle l'inscription de l'enfant à l'école de Saint-Georges-Motel ? ***Si oui, le Maire de la commune de résidence s'engage à prendre à sa charge les frais de scolarité (900€).***

Oui  Non

Remarque : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom et signature du Maire :

Cadre réservé à la Mairie de Saint-Georges-Motel

Avis favorable

Avis Défavorable

Remarques : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom du Maire  
Ou de l'Adjoint délégué